



La page infos de votre Conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger

www.assemblee-afe.fr

Lois et Règlements

Elections 2012

Deux sites vous informent sur les élections 2012 :
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-etranger_1296/elections-2012-votez-etranger_20721/ et, encore en construction,
<http://www.votezaetranger.diplomatie.gouv.fr>

Le ministre de l'intérieur a présenté au conseil des ministres un calendrier des trois élections politiques majeures qui viennent : les élections sénatoriales en 2011, l'élection présidentielle et les élections législatives en 2012.

La date du **25 septembre 2011** a été retenue pour l'organisation des prochaines élections **sénatoriales**. Le nombre de sièges à pourvoir dans cette série s'établit à 170 sièges, dont cinq sièges supplémentaires par rapport aux précédents scrutins du fait de la réforme du Sénat de 2003. 6 sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France seront renouvelés. Ces 6 sénateurs sont élus par un collège constitué des 155 Conseillers à l'Assemblée des Français de l'Étranger.

S'agissant de l'**élection présidentielle** de 2012, les dates des 22 avril pour le premier tour et 6 mai pour le second tour ont été retenues. Les électeurs des territoires situés à l'ouest de l'Europe (essentiellement les deux Amériques et la Polynésie française), voteront **les samedis 21 avril et 5 mai** compte tenu du décalage horaire.

Les élections **législatives** se dérouleront les 10 et 17 juin 2012. Afin d'éviter tout chevauchement avec l'élection présidentielle, il a été décidé de retenir des dates suffisamment éloignées du second tour de l'élection présidentielle. La principale nouveauté du scrutin résidera dans 😊 l'élection de **11 députés par les Français établis hors de France**. Afin de tenir compte de l'éloignement géographique, le premier tour se déroulera **avec une semaine d'avance** par rapport à la métropole. Comme pour l'élection présidentielle, certains départements et collectivités d'outre-mer voteront le samedi précédant l'élection en métropole, donc les samedis 2 et 16 juin.

**VERIFIEZ VOTRE SITUATION AUPRÈS DE
VOTRE CONSULAT, INFORMEZ VOS AMIS**

<http://www.ambafrance-br.org/>

Affaires Culturelles et Enseignement

😊 **L'origine du mot.** Books Ngram Viewer est un logiciel de Google qui permet de retracer l'existence d'un mot ou d'une expression, sa popularité et la fréquence de son utilisation sur plus de deux siècles. L'application est ainsi capable d'analyser 500 milliards de mots issus de 5 millions de livres tirés des gigantesques archives de Google. Tendance encourageante, le mot « *ennemi* » est en recul. A l'inverse, « je t'aime » continue de grimper...
<http://ngrams.googlelabs.com/>

😊 Création d'un site internet par l'Ambassade de France au Brésil, dédié à la satisfaction des cinéphiles : <http://www.cinefrance.com.br/> propose entre autres la liste des films français présents sur les chaînes de télévisions captables au Brésil.

Affaires sociales.

Retraites des Français de l'étranger.

Démarches. La CNAV publie 5 fois par an une lettre d'information sur la législation et les démarches à accomplir pour obtenir votre retraite. Pour s'abonner envoyer un mel à : generique-drico@cnav.fr (en citant dans l'objet du mail : «Demande d'abonnement à la lettre d'information pour les Français de l'étranger»).

Changements de réglementation pour l'**assurance volontaire vieillesse** des français de l'étranger. Un décret (n° 2010-1776 du 31 décembre 2010) a été publié au Journal officiel le 1er janvier 2011. Entre autres mesures, son article 1er modifie le code de la sécurité sociale pour fixer à **dix ans** à compter du premier jour de l'exercice de leur activité salariée à l'étranger le délai de présentation des demandes d'adhésion à l'assurance volontaire vieillesse et à dix ans également à compter du dernier jour de l'exercice de leur activité salariée à l'étranger ou de celle de leur conjoint décédé le délai de présentation des demandes de rachat de cotisations d'assurance vieillesse. Ces dispositions sont applicables aux demandes d'adhésion et de rachat déposées à compter du 1er janvier 2011.

Divers:

Liste des Consuls Honoraires habilités à remettre des passeports :

Aracaju, Belem, Belo Horizonte, Campinas, Curitiba, Macapa, Manaus, Florianopolis, Fortaleza, Maceio, Natal, Porto Seguro, Porto Alegre, Salvador de Bahia, Sao Luis do Maranhao, Vitoria.

Denis VIALA denis.viala@uol.com.br

Permanence les deuxièmes et quatrièmes Mercredis matin de chaque mois sur rdv au 2148 8523.